

**PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES**

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections  
Missions de Proximité

Tél : 04.68.51.66.38 ou 66 32 - Courriel : [pref-cni-passeports@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:pref-cni-passeports@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE  
GUIDE-CONFERENCIER**

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Nom de jeune fille : .....

Nom et prénom du père.....

Nom de jeune fille et prénom de la mère.....

Date de naissance ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse complète : .....

.....

Code postal : ..... Commune: .....

Téléphone domicile : ..... Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

Lieu d'établissement de l'activité professionnelle (*le cas échéant*) : .....

.....

Mentions particulières<sup>1</sup> (de nature linguistique, scientifique ou culturelle) pouvant figurer sur la carte professionnelle de guide conférencier : .....

.....

Fait à ..... le .....

Signature



**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ**

## Conditions requises pour l'obtention de la carte professionnelle

La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée dans les conditions suivantes :

- a) aux titulaires de la licence professionnelle de guide-conférencier,
- b) aux titulaires d'un diplôme national de Master ayant validé au cours de leur formation une unité d'enseignement « *compétences des guides-conférenciers* », une unité d'enseignement « *mise en situation et pratique professionnelle* », et une unité d'enseignement « *langue vivante étrangère* »,
- c) à toute personne inscrite au plus tard au 31 mars 2012 dans une formation au brevet de technicien supérieur animation et gestion touristiques locales (BTS AGTL) ou dans une formation au diplôme national de guide interprète national (DNGIN) et admise au plus tard le 31 décembre 2013 aux examens correspondant à ces formations.

## Liste des pièces à fournir

- 1) le formulaire ci-joint, dûment rempli, daté et signé,
- 2) lettre de demande adressée à M. le préfet des Pyrénées-Orientales précisant le contexte dans lequel est formulée la demande (a, b ou c),
- 3) justificatif de la réussite à l'un des diplômes précités (copie du diplôme et relevé de notes)  
**NB** : Le titulaire du Master, doit présenter une annexe descriptive au diplôme mentionnant la validation des trois unités d'enseignement citées au point (b),
- 4) pour les personnes relevant du point (c), tout document attestant l'inscription, des titulaires des diplômes susmentionnés, au plus tard au 31 mars 2012,
- 5) une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 6) pour les personnes de nationalité étrangère, une copie du titre de séjour en cours de validité,
- 7) un justificatif du lieu d'établissement d'activité professionnelle dans le domaine du guidage dans les Pyrénées-Orientales, ou de domicile dans ce même département si le demandeur est sans emploi,
- 8) deux photographies d'identité récentes,
- 9) une enveloppe format C5 (162x229), affranchie au tarif recommandé, libellée à l'adresse du demandeur.

### Service destinataire

**Préfecture des Pyrénées-Orientales**  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections  
*Missions de Proximité*  
24 Quai Sadi Carnot - 66951 PERPIGNAN

*1 - Les mentions particulières pouvant figurer sur la carte professionnelle doivent être en lien avec l'activité professionnelle exercée et doivent être dûment justifiées. L'inscription de ces mentions n'est pas obligatoire.*